

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 3 octobre 2025 à Dinant (caserne)

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone approuve le procès-verbal de la séance du 19/09/25.

2. Tableau de bord de la zone - Présentation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prendre connaissance du tableau de bord de la zone, préparé par le Major Mathieu PATRIS, destiné à mettre en évidence des indicateurs clés et quantitatifs de chaque département, qui permettront de visualiser les performances et points faibles de tous les services de la zone.

3. Dossier disciplinaire 2025-02 - Audition

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de faire rédiger le procès-verbal d'audition de M. X afin de lui transmettre pour signature dans les délais légaux, à savoir 14 jours maximum ; De reporter la décision relative au dossier disciplinaire à une séance ultérieure, après la clôture du PV d'audition.

4. MP Achat d'un camion-citerne feu de forêt 4x4 - PV de manquement

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de constater le défaut de livraison de l'adjudicataire du marché n° 2022-003 « Achat d'un camion-citerne feu de forêt 4x4 (véhicule de base) », référencé sous le numéro II/MAT/A16-353-16 du SPF Sécurité civile, soit Fire Technics NV, Solvaylaan 6 à 8400 Oostende ; De transmettre le procès-verbal de manquement par recommandé à l'adjudicataire du marché.

5. Vente de véhicules déclassés - Annulation décision 19/09/25 et Attribution

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de retirer sa décision n° 3 du 19 septembre 2025 relative à la vente de véhicules déclassés ; De valider comme suit la vente des véhicules déclassés :

- les lots 1 à 6, 8 à 9, 11 à 16, 21, 24 à 26 sont attribués à la société Autohandel De Moor de Waarschot pour un montant de 162.564,00 € ;
- les lots 7 et 10 sont attribués à la société Carrière de Lahonry de Lompret pour un montant de 24.500,00 € ;
- les lots 17 à 19, 22 et 23 sont attribués à la société Eeram Autos Srl de Rochefort pour un montant de 8.214,00 € ;
- le lot 20 est attribué à M. Johnny MODEST de Faches-Thumesnil (F) pour un montant de 3.000,00 € ;
- le lot 27 est attribué à M. Stéphane WILLEMS de Mettet pour un montant de 752,00 €.

De valider le prix de vente total, qui s'élève à 199.030,00 €.

6. Droits constatés - Mise en non-valeurs - de 2023 à 2024

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'autoriser le comptable spécial à ne plus exposer de frais en vue de recouvrer les redevances reprises aux articles détaillés dans la liste jointe au dossier, liée aux années 2023 à 2024 ; De porter en non-valeurs les montants y afférents pour un total de 10.516,74 € et ce pour les motifs invoqués ci-dessus ainsi que dans le but de présenter une situation comptable et budgétaire conforme aux situations constatées.

7. Facturation intervention - Réclamation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de dégrever la facture n° I25-00224 de 634.30 €.

8. Facturation aide médicale urgente - Réclamation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de maintenir la facture n° A25-05627, le contact patient étant établi.

9. Convention OPT-OUT - pompier professionnel

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accepter de mettre en place la convention d'opt-out avec le sergent professionnel X à la date du 1er novembre 2025.

10. Fin convention OPT-OUT - sergent professionnel

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accepter de mettre fin à la convention d'opt-out avec le Sergent professionnel X, du poste de secours de Beuraing, à la date du 1er novembre 2025.

11. Démission volontaire sergent volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accepter la démission du sergent volontaire X du poste de secours de Beuraing, à la date du 3 octobre 2025.

12. Nomination effective sapeur-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le sapeur-pompier volontaire X, au 29 août 2025.

13. Nomination effective sapeur-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le sapeur-pompier volontaire X, au 29 août 2025.

14. Nomination effective sapeur-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le sapeur-pompier volontaire X, au 29 août 2025.

34. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1er septembre 2025.

35. Renouvellement de nomination secouriste-ambulancier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination du secouriste-ambulancier volontaire X au 1er novembre 2025.

36. Reconnaissance déplacement entre poste principal et le poste pivot comme temps de service - Demande d'un syndicat

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'émettre un avis de principe défavorable quant à la reconnaissance comme du temps de service le temps de déplacement des pompiers professionnels depuis leur poste d'affectation vers le poste pivot, durant les mois de juillet et août, tel qu'organisé afin d'assurer un départ PMF durant les mois d'été ; De solliciter un relevé des heures supplémentaires qui auraient été générées par le personnel professionnel pour les déplacements et de reporter la décision à la prochaine réunion.

37. Master Plan 30 max - Phasage et faisabilité financière - Projet de note au conseil v.2

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prendre connaissance de la note conjointe du Comptable spécial et du Commandant de zone relative à l'analyse des implications budgétaires de la réforme envisagée (Master Plan) ; De marquer son accord sur cette note et de la présenter au Conseil pour approbation lors de sa prochaine séance.

38. Projet OJ conseil du 24/10/2025

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone fixe l'ordre du jour du Conseil du 24/10/2025

39. Commandant de zone - Suivi bimensuel

Le Collège décide de reporter le point.

40. Divers

41. Projet MB 01/2025

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver le projet de modification budgétaire N°1/2025 de la Zone de secours DINAPHI, moyennant les adaptations suivantes : création d'une provision de 1.700.000 € pour le financement des gardes sous-toit des pompiers - transfert de 5.000.000 € vers le fonds de réserve extraordinaire ; De proposer au Conseil d'approuver cette modification budgétaire lors de sa prochaine séance.

42. Recrutement employé administratif D4 - Modification jury

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de remplacer un membre du jury pour le recrutement d'un agent administratif D4, le Colonel Philippe DE WERGIFOSSE, Commandant de zone, par le Capitaine Patrice LIETART, Directeur Communication.

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



Le Président
Antonin COLLINET

